

# 8169/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 15 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 15 mai 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil relative à la participation de la Suisse au projet CSP  
"Fédérations de plateformes de simulation cyber"

E 19634



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**